

MAÎTRISER LES FONDAMENTAUX JURIDIQUES POUR CONDUIRE UN CHANTIER

Code du travail, marchés publics, urbanisme et risque pénal

2 JOURS, 14 HEURES

CONDUITE DE CHANTIERS

CODE : TC45

Objectifs de la formation

Identifier les différents intervenants sur un chantier

Faire le lien entre les rôles des acteurs et leurs responsabilités juridiques

Repérer les règles fondamentales à suivre pour piloter son chantier en anticipant les risques juridiques

Parmi nos formateurs

- JABLONSKI Frédéric
Avocat,
BARREAU DE LILLE

Public concernés

- Chef de chantier ; Conducteur de travaux ; Architecte ; Coordonnateur SPS ; Mandataire et assistant à la maîtrise d'ouvrage ; Chargé d'opération de travaux ; Assistant de programme

Critères d'admission

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Promotion d'été -10% : Sessions en virtuel : 1 435,50 €HT
- Promotion d'été -10% : Sessions en présentiel ou e-learning : 1 525,50 €HT
- Tarif Session en classe virtuelle : 1 595,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 1 695,00 €HT

Les lois et réglementations évoluent en permanence dans le secteur de la construction. Une attention particulière doit évidemment être accordée aux règles juridiques fondamentales à respecter et aux risques à anticiper sur un chantier. Il est donc nécessaire de clarifier les responsabilités, les attributions exactes des différents acteurs et leurs rôles juridiques.

Cette formation sur les fondamentaux juridiques couvre tous les points-clés juridiques pour conduire le chantier et le sécuriser.

Identifier les impacts pratiques des questions de responsabilité sur un chantier

- De quelles responsabilités parle-t-on
- Application des textes sur le chantier : distinguer le rôle juridique des acteurs
- Identifier le concept de responsabilité en droit social
- Quelles sont les obligations dans le Code du travail : contrats, obligations de déclaration, contrôle et conditions légales de travail , etc.
- Comment sécuriser un chantier : les documents obligatoires à produire et à compléter, le rôle du CSPS, les déclarations d'accident (Code civil, Code pénal)

Maîtriser les fondamentaux juridiques de l'urbanisme

- Quelles sont les règles d'urbanisme applicables et comment évolue t'elles: permis, autorisations, affichages obligatoires, droit des tiers
- Quelles sont les procédures réglementaires :
- Occupation du domaine public
- Les arrêtés

Identifier les points clés des marchés de travaux publics et privés

- Qu'est-ce qu'un marché de travaux
- Similitudes et différences du marché de travaux public et privé
- Rôle des ordres de service et compte rendu de chantier

Quelles sont les règles juridiques fondamentales à respecter pour conduire un chantier

- Quels impératifs respecter pour l'ouverture du chantier
- Identifier les obligations des parties et leurs conséquences pratiques
- Mettre en place une communication juridique efficace entre les acteurs
- Quelles obligations en matière de paiement et de réception

Dates

Paris	Classe virtuelle
02-03/10/2025	10-11/12/2025

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la

formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.